Reconstruction des barrages 22, 24, 25, 28, 29 et 30 (+ reprise ponctuelle) dans le dispositif de correction torrentielle de l'Arrondaz

Acte d'engagement (AE)

MARCHE N°	D	D	T	7	3	-	R	T	M	-	2	0	2	7	-	0	1
Engagement juridique																	

IDENTIFICATION DU CONTRAT

OBJET DU CONTRAT :	**Reconstruction des barrages 22, 24, 25, 28, 29 et 30 (+ reprise ponctuelle) dans le dispositif de correction torrentielle de l'Arrondaz**
ACHETEUR, MAÎTRE D'OUVRAGE :	Direction Départementale des Territoires de la Savoie
REPRÉSENTÉ PAR :	Madame Isabelle NUTI, Directrice Départementale des Territoires
ADRESSE :	DDT de la Savoie Service aménagement et risque - 1 Rue des Cévennes CS 21106 - 73011 CHAMBERY Cedex Courriel : ddt-sar@savoie.gouv.fr Site internet : http://www.savoie.gouv.fr
TYPE DE CONTRAT :	Accord-cadre à bons de commande sans minimum et avec maximum mono-attributaire de travaux passé en Procédure adaptée ouverte (Article R2123-1 1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées - Code de la commande publique)
NOMENCLATURE CPV :	45112500-0 - Travaux de terrassement 45220000-5 Ouvrages d'art et de génie civil 45246000-3 Ouvrages de régularisation des cours d'eau et de maîtrise des crues

IDENTIFICATION DU TITULAIRE / MANDATAIRE

RAISON SOCIALE :		
SIRET :		
AUTRE IDENTIFIANT* :		
*SIÈGE SOCIAL** :*		
SIRET :		
AUTRE IDENTIFIANT :*		
FORME JURIDIQUE :		
REPRESENTÉ PAR*** :		
ADRESSE :		
TÉLÉPHONE :		
COURRIEL (obligatoire) :		
AGISSANT EN TANT QUE :	*Titulaire (1) - Mandataire du groupement solidaire (2)* *Mandataire du groupement conjoint (3)* *Mandataire solidaire du groupement conjoint (4)*	
A LE STATUT DE **PME** :	*OUI - NON*	
SIRET DEPOSANT CHORUS PRO (si différent) :		
ADRESSE SERVICE FACTURATION (si différente) :		

*N° TVA intracommunautaire pour les opérateurs économiques issus de l'UE ou autre identifiant économique équivalent pour les pays hors UE.
** Si différent de l'opérateur qui exécute la prestation
*** Prénom, nom et fonction.

IDENTIFICATION DES COTRAITANTS EN CAS DE GROUPEMENT*

RAISON SOCIALE 1 :		**RAISON SOCIALE 2 :**	
SIRET :		SIRET :	
AUTRE IDENTIFIANT** :		AUTRE IDENTIFIANT** :	
ADRESSE :		ADRESSE :	
TELEPHONE :		TELEPHONE :	
COURRIEL :		COURRIEL :	
FORME JURIDIQUE :		FORME JURIDIQUE :	

PAR :		PAR :	
LE :		LE :	
PME :	*OUI - NON*	PME :	*OUI - NON*

* Adapter le tableau en ajoutant des lignes si besoin.
**n° TVA intracommunautaire pour les opérateurs économiques issus de l'UE ou autre identifiant économique équivalent pour les pays hors UE.

IDENTIFICATION DES SOUS-TRAITANTS DÉSIGNÉS AU CONTRAT*

RAISON SOCIALE 1 :		**RAISON SOCIALE 2 :**	
SIRET :		SIRET :	
AUTRE IDENTIFIANT** :		AUTRE IDENTIFIANT** :	
ADRESSE :		ADRESSE :	
TELEPHONE :		TELEPHONE :	
COURRIEL :		COURRIEL :	
FORME JURIDIQUE :		FORME JURIDIQUE :	
REPRESENTÉ PAR :		REPRESENTÉ PAR :	
PME :	*OUI - NON*	PME :	*OUI - NON*

* Adapter le tableau en ajoutant des lignes si besoin.
**N° TVA intracommunautaire pour les opérateurs économiques issus de l'UE ou autre identifiant économique équivalent pour les pays hors UE.

MONTANT DU CONTRAT

MONTANT MAXIMUM :	1 083 333, 33	**€ HT**
TVA* :	20,0%	**%**
MONTANT MAXIMUM :	1 300 000,00	**€ TTC**
DATE ETABLISSEMENT DES PRIX :	Mois de remise des offres	

* Indiquer le taux de TVA applicable si différent de celui prévu.

DURÉES ET DÉLAIS

Marché	Reprise du dispositif de correction torrentielle de l'Arrondaz aval	12 mois à compter de l'OS de démarrage
Bons de commandes	Bons de commandes émis au fur et à mesure des besoins et de l'avancement du chantier	Chaque bon de commande a une durée propre

VARIANTES

1. **Autorisée** : Libellé de la variante	€ HT	€ TTC

ENGAGEMENT DU TITULAIRE SUR LES DÉLAIS D'EXÉCUTION PAR BON DE COMMANDE

Reprise du dispositif de correction torrentielle de l'Arrondaz aval		**Délai plafond : 12 Mois**
Phase de préparation et études (BC1)		Délai plafond : 8 semaines
Installation, aménagement des accès jusqu'aux zones de travaux et zones de manutention/stockage/chargement/déchargement, détecteur de lave torrentielle et mesures environnementales (BC2)		Délai plafond : 4 semaines
Construction, exploitation et démontage du blondin (BC3)		Délai plafond : 7 mois
Construction des ouvrages B22, B24, B25 (BC4)		Délai plafond : 8 semaines
Construction des ouvrages B29, B28, B30 (BC5)		Délai plafond : 9 semaines
Reprise ponctuelle des ouvrages B16 B17 B20 B21 B23 B26 B27 (BC6)		Délai plafond : 4 semaines
Protection de berge B7 A B13 et B25 A B28 (BC7)		Délai plafond : 2 semaines

RÉPARTITION PAR COTRAITANTS ET SOUS-TRAITANTS DÉSIGNÉS AU CONTRAT*

RAISON SOCIALE	NATURE DES PRESTATIONS	PART
		%
		%
		%

* Adapter le tableau en ajoutant des lignes si besoin (nombres d'opérateurs économiques, variantes).

COORDONNEES BANCAIRES

RAISON SOCIALE	IBAN	COMPLEMENTS*

* Préciser notamment les particularités sur la TVA applicable, les conditions de paiement des sous-traitants si différentes de celles prévues au contrat. En cas de changement de domiciliation bancaire l'opérateur économique adresse le nouvel IBAN sans délai à l'acheteur.

AVANCE* (par bons de commande)

LE TITULAIRE/MANDATAIRE		ACCEPTE		RENONCE A L'AVANCE
COTRAITANT 1		ACCEPTE		RENONCE A L'AVANCE
COTRAITANT 2		ACCEPTE		RENONCE A L'AVANCE
SOUS-TRAITANT 1		ACCEPTE		RENONCE A L'AVANCE
SOUS-TRAITANT 2		ACCEPTE		RENONCE A L'AVANCE

* Adapter le tableau en ajoutant des lignes si besoin (nombres d'opérateurs économiques). L'absence de réponse vaut acceptation.

ENGAGEMENT DU TITULAIRE

PROPOSITION ÉTABLIE LE :	
REPRÉSENTANT LEGAL :	
SIGNATURE :	

Pour le compte du groupement *(joindre les pouvoirs)*		Pour le seul compte du mandataire du groupement	

S'engage ou engage le groupement, sans réserve, à exécuter les prestations objet du contrat conformément aux pièces constitutives du contrat.

Le délai de validité de l'offre est de **90 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

DÉCISION DE L'ACHETEUR - OFFRE RETENUE

LA SOLUTION DE BASE :	
LA OU LES VARIANTES AUTORISÉES :	

MONTANT FINAL :	€ HT
	€ TTC
SIGNÉ LE :	
PAR :	

Accepte les sous-traitants déclarés au contrat